MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest

Décision nº 22793 du 18 mai 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

NOR : *INTJ1810760S*

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision nº 60396 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727035S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er juin 2018 :

Meheu Nicolas	NIGEND : 134 411	NLS : 5 311 163

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er juin 2018 :

Coudannes Jean-Philippe	NIGEND : 136 096	NLS : 5 312 127

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er juin 2018 :

Cléret Christophe	NIGEND : 162 507	NLS : 8 019 420
Ravel Julien	NIGEND : 189 927	NLS : 8 044 363
Dejean Alexis	NIGEND : 176 875	NLS : 8 033 684

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er juin 2018 :

Brilland Antony	NIGEND : 247 198	NLS : 8 089 246
Prévaud Benjamin	NIGEND : 331 836	NLS : 8 132 423
Lopez Benjamin	NIGEND : 301 649	NLS : 8 090 528

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 mai 2018.

Le général de division,
commandant la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
J.-P. Michel